

PUIG-PARAHÿ 1875 ● CORNAS ● BESSIN-TREMBLAY ● SAMUEL BILLAUD ● DOM PÉRIGNON

LA REVUE DU
vin
DE FRANCE
larvf.com

Bordeaux 1855

Goût, styles, valse des hectares, bio :
métamorphose d'un classement

LE CHEMIN
DES VIGNES
Aude Legrand,
caviste en trois
dimensions

CAHORS
Le virage des vins légers

**DE BEAUNE
À BORDEAUX**
Les clubs british
arrivent
en France

VIN ET TÉLÉ
Tout pour les chefs,
rien pour les vignerons !

**PALMARÈS
EXCLUSIF!**

Nos 50 meilleures
maisons de Champagne



L 13477 - 686 - F: 7,50 € - RD

1855

Classement de marques ou de terroirs ?

Alors que le classement des Grands crus de 1855 a longtemps été considéré comme un classement de marques, la concurrence accrue entre les châteaux depuis une vingtaine d'années l'a fait évoluer. Est-il pour autant devenu un classement de terroirs ?

Une enquête de Jérôme Baudouin

À seulement 22 ans, en cette année 1866, Édouard Férét vient de reprendre la maison d'édition familiale avec l'ambition de renouveler de fond en comble l'ouvrage *Bordeaux et ses vins* écrit par Charles Cocks en 1850 et publié par la maison. Pour cela, Édouard Férét sillonne à cheval le vignoble girondin. Et tout à son ambition éditoriale, il réécrit, complète et met à jour l'actualité des domaines viticoles. Le classement de 1855 a déjà plus de 10 ans et certaines propriétés ont depuis changé de main ou de nom, ont été divisées ou ont tout simplement disparu. Le jeune éditeur est donc un observateur de premier plan de ce nouveau classement officiel qui va marquer l'histoire des vins de Bordeaux et qu'il relate dans l'édition de 1868 de *Bordeaux et ses vins*.

LE JUGEMENT DE FÉRET

Au détour de la page 90 de son ouvrage, Édouard Férét revient sur le classement de 1855, réalisé à l'occasion de l'Exposition

universelle sur demande de Napoléon III, et livre cette pensée qui résume si bien la vocation du classement : « *Comme toutes institutions humaines, celle-là (la classification, ndr) est soumise aux lois du temps, et doit certainement, à certaines époques, être rajeunie, mise au niveau du progrès. Les crus, en changeant de propriétaires, peuvent souvent être modifiés. Tel cru, négligé par un propriétaire insouciant ou obéré, peut tomber dans les mains d'un homme riche, actif et intelligent, et par cela même donner de meilleurs produits. Le contraire peut aussi arriver, de façon qu'il a fallu, en 1855, modifier les anciennes classifications* », écrivait-il alors.

Par son analyse, Édouard Férét résume parfaitement ce que va devenir le classement dans les décennies qui suivent, au fil des guerres, des crises économiques, aussi bien à l'échelle des propriétés que pour l'ensemble de ces crus. Est-ce un classement de marques, un classement de terroirs ou un classement par prix ? En réalité, depuis 170 ans, l'histoire nous montre un classement à géométrie variable dont le rôle et l'emprise sur la commercialisation des grands vins seront différents d'une époque à l'autre. Pour autant, même si l'on ne parlait pas de classification de terroirs au XIX^e siècle, la situation des vignobles dans les communes du Médoc offrait déjà une photographie qualitative de ces grands terroirs.

PONTAC, BRANE, SÉGURET RAUZAN

« Si l'on remonte au XVIII^e siècle, on s'aperçoit que les propriétaires de l'époque, les grandes familles, comme les Pontac, les Ségur, les Brane ou les Rauzan, ont investi les meilleurs terroirs. Ce sont eux qui plantent la vigne à ces endroits, là où les sols sont les plus qualitatifs, pour produire de grands vins. Ensuite, ils achètent autour pour agrandir leurs propriétés. Mais on voit bien, dès cette époque, que les parcelles ne sont pas implantées au hasard », relate Henri Lurton, qui a réalisé un gros travail sur l'histoire de sa propriété, le Deuxième cru classé de Margaux Brane-Cantenac, et qui a une grande connaissance du plateau de Cantenac, là où se situent quelques-uns des plus beaux terroirs de Margaux. « Il faut d'ailleurs rendre hommage à ces personnages qui surent investir dans des périodes difficiles et durer

**Un palmarès
à géométrie
variable**

-33-

Cabteau d'Assemblage
du Plan Cadastrol parcellaire de la Commune de
MARGAUX
Canton de Castelnaud
Arrondissement de Bordeaux Département de la Gironde
Commune de Margaux le 11 Mars 1855

Enquête

1855: l'effet terroir



Château Margaux / Brice Branstad

Château Margaux a conservé son grand enclos et son vignoble est demeuré stable : autour de 82 hectares depuis le classement.

dans le temps pour maintenir une certaine qualité de vins », renchérit Marjolaine de Coninck, qui dirige le château Marquis d'Alesme-Becker, le plus petit cru classé en 1855, qui s'étend sur seulement 15 hectares.

Ce classement des vins de Gironde donnait déjà à voir la situation des meilleurs crus par rapport aux voisins. Il était aussi l'héritier d'un système né au XVIII^e siècle sur la base des mercuriales de prix de vente des vins réalisées par les courtiers. Entre 1745 et 1855, on recense ainsi plus d'une vingtaine de classements réalisés par des professionnels (courtiers, négociants...), systématiquement fondés sur le prix de vente des vins. Une dizaine de classements est également publiée après celui de 1855, sans pour autant faire évoluer drastiquement ce dernier.

LAIDE DES COURTIERS

L'historien américain Dewey Markham, qui avait consacré sa thèse de doctorat à ce sujet, thèse ayant donné lieu à un



Henri Lurton devant le parcellaire et les différentes terrasses géologiques qui composent le terroir de Brane-Cantenac.

J. Baudouin

Surface foncière : les austères et les gourmands

Parmi les soixante crus classés en 1855 en Médoc, la surface foncière de quatorze d'entre eux est restée stable depuis 170 ans ; il s'agit des châteaux Calon-Ségur, Kirwan, Margaux, Cantemerle, Dauzac, Grand-Puy Lacoste et Grand-Puy Ducasse, Cos Labory, Gruaud Larose, Beychevelle, Cantenac-Brown, d'Armailhac, Pouget et Lagrange. Quant aux châteaux Branaire-Ducru, Palmer, Pontet-Canet, Lynch-Moussas, Issan et Rauzan-Gassies, ils ont vu leur surface foncière évoluer de 15 à 20 % seulement depuis 1855. **J. Baudouin**

ouvrage de référence (1855, histoire d'un classement des vins de Bordeaux, 1997, éditions Féret), l'expliquait très bien : « À Bordeaux, la classification évolue tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles pour arriver à un système qui reconnaît que l'entité de production est aussi importante que le terroir, sinon plus. En fait, la classification de Bordeaux suggère que même si le terroir joue un rôle important dans la qualité d'un vin, il n'est pas l'élément essentiel. Des changements intervenus dans un vignoble d'un cru classé n'ont jamais déterminé la position de cette propriété dans une classification ; on s'occupe plutôt de la qualité du vin que le propriétaire produit et du prix plus ou moins élevé que ce vin a sur le marché, pour attribuer à cette propriété un classement donné. Aussi important que fut le terroir, il n'est pas le facteur déterminant pour qu'une propriété soit classée, mais seulement un des éléments de la qualité globale des vins qui rendent possible l'obtention d'un prix élevé, ainsi ce sont bien les prix qui établissent directement les classifications ».

Ce classement prend donc racine dans une longue histoire de la commercialisation des vins de Bordeaux par les négociants avec l'aide des courtiers. Mais à la différence des autres classements publiés avant et après celui de 1855, ce dernier tire

Enquête

1855 : l'effet terroir



Ces crus qui ont disparu ou changé de physionomie

En regardant le document original du classement de 1855, le nom de certains crus ne correspond pas à celui que l'on connaît aujourd'hui. Tel le château Canet, propriété de M. de Pontet, qui deviendra Pontet-Canet après sa vente en 1865. Ou le château Artigues-Arnaud, propriété de M. Duroy de Suduiraut, petit-fils de M. Ducasse qui va prendre le nom de Ducasse-Grand Puy peu après le classement, puis de Grand-Puy Ducasse. Un cru a totalement disparu, château Dubignon à Margaux. Classé Troisième cru en 1855, il est racheté en 1865 par le château Malescot Saint-Exupéry qui en absorbe le vignoble. De même le château Desmirail. Autre Troisième cru classé, dont le propriétaire fera faillite en 1938, il verra son vignoble vendu en majorité au château Palmer. L'autre partie et le château reviendront à la famille Ritz, si bien que le domaine s'appellera un temps Ritz-Desmirail, avant que la marque ne disparaisse et que le château ne devienne le siège de Marquis d'Alesme Becker. Ce n'est qu'en 1981 que Lucien Lurton va faire renaître le vignoble de Desmirail en rachetant les parcelles, dont deux hectares au château Palmer. **J. Baudouin**

toute sa réputation de l'événement qui va le faire connaître aux yeux du monde : l'Exposition universelle de Paris en 1855, créée par Napoléon III. Durant six mois, 50 millions de visiteurs venus du monde entier déambulent dans les allées de cette exposition, où ils découvrent les crus classés de Gironde. Cette exposition s'accompagne aussi de médailles, comme par la suite les autres expositions universelles et les foires agricoles. Ainsi les crus classés sont-ils médaillés à plusieurs reprises, comme à celle de 1867 qui est largement mise en avant par les négociants sur les étiquettes.

« Il est vrai qu'au tout début du XX^e siècle, c'était surtout les médailles qui avaient de la valeur sur l'étiquette », rappelle Henri Lurton. Et parce que la mise en bouteilles est réalisée par les négociants et non au château, la mention Cru classé n'apparaît pas systématiquement ; les médailles étaient plus importantes.

DE 7,2 À 120 HECTARES

La mention Cru classé affichée sur les étiquettes prend son essor après la Seconde Guerre mondiale avec la généralisation de la mise en bouteilles au château. Dès lors, la notion de

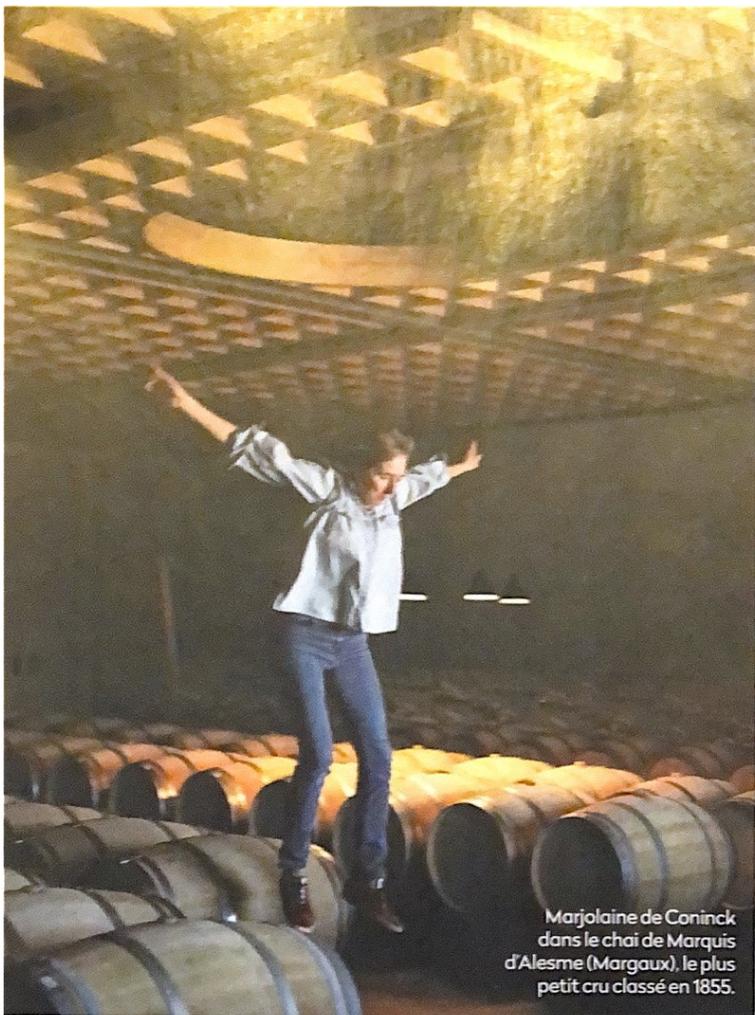
marque de château peut prendre tout son sens, d'autant que le classement de 1855 n'interdit pas aux propriétés de faire évoluer leur surface foncière. Certains crus ont grandi de façon spectaculaire entre le XIX^e siècle et aujourd'hui. Par exemple, le château Lascombes (Margaux), qui ne possédait que 7,2 hectares de vignes au moment du classement, va grandir durant le siècle qui suit au point de s'étendre sur 120 hectares aujourd'hui.

« Quelques domaines ont eu une véritable politique de marque, à l'instar de la Champagne, pour leurs crus classés », fait remarquer un fin connaisseur du classement qui souligne la stratégie de Bernard Magrez avec son château La Tour Carnet, en Haut-Médoc. Lorsque ce dernier achète la propriété en 2000, celle-ci compte 45 hectares à la lisière de l'AOC Saint-Julien. En un peu plus de vingt ans, par une succession d'achats sur le vaste territoire de l'appellation Haut-Médoc, le cru atteint 251 hectares en 2022, avant de redescendre à 230 hectares aujourd'hui. Mais La Tour Carnet reste une exception dans le paysage de ces vingt dernières années. Aucun autre cru n'a osé cette politique expansionniste pour valoriser la marque par le volume de production. Et dans le climat économique actuel où même les crus classés ont du mal à vendre leurs vins, la tendance est plutôt à se recentrer sur le savoir-faire.

UN FONCIER CONSERVÉ

En comparant les cadastres napoléoniens en vigueur au moment du classement aux archives départementales de Gironde, dans le quartier des Chartrons, en explorant les inventaires des parcelles appartenant aux châteaux et en croisant les données avec les premières éditions de l'ouvrage d'Édouard Férét et Charles Cocks, *Bordeaux et ses vins*, de 1850 et 1868, on constate que beaucoup de propriétés ont conservé leur foncier historique. Sur les soixante crus classés du Médoc, une bonne partie a vu son vignoble rester stable ou grandir dans des proportions de l'ordre 15 à 50 % sur 170 ans. Seuls quelques-uns, parmi les plus petits, ont multiplié leur surface par 4 ou 5.





Marjolaine de Coninck dans le chai de Marquis d'Alesme (Margaux), le plus petit cru classé en 1855.

Château Marquis d'Alesme

Ainsi le château Marquis d'Alesme à Margaux, implanté dans le village, ne s'étendait que sur 3,89 hectares au moment du classement. Il a progressivement grandi dans les décennies suivantes pour atteindre 15 hectares tout en conservant les parcelles historiques, en bordure de celles du château Margaux. Une superficie qui n'a pas changé depuis son rachat en 2006 par la famille Perrodo, déjà propriétaire du château Labégorce, un cru bourgeois de 70 hectares en AOC Margaux. Au moment du rachat, la tentation pour les propriétaires aurait pu être grande de faire passer des parcelles de Labégorce dans Marquis d'Alesme afin d'agrandir encore ce petit Troisième cru classé alors tombé en désuétude. Il n'y avait qu'un vieux chai et le château est resté dans la famille Zuger, les anciens propriétaires.

« Nous aurions pu effectivement faire grossir Marquis d'Alesme avec des vignes du château Labégorce, mais cela aurait déshabillé l'un pour l'autre. Ce n'était pas la volonté d'Hubert Perrodo qui tenait vraiment à faire de ce cru classé le porte-étendard de ses domaines, avec un soin particulier apporté à ce cru. Si bien que Marquis d'Alesme fait un peu figure de jardin au sein des propriétés de la famille Perrodo », rappelle Marjolaine de Coninck, la directrice générale de Marquis d'Alesme. Il faut dire aussi que la concurrence est rude entre les crus classés de l'appellation. Margaux est l'AOC du Médoc qui en compte le plus, avec vingt-et-un châteaux classés.

LES PREMIERS AUSSI

A Pauillac, commune qui abrite trois des quatre Premiers crus classés du Médoc (Lafite, Mouton et Latour), le jeu du remem-

Enquête

1855 : l'effet terroir

brement des parcelles au cours du dernier siècle en a fait grandir certains, comme Lafite Rothschild, passé de 74 hectares en 1855 à 115 hectares aujourd'hui. De son côté, le château Latour, dont le vignoble historique se situe uniquement à l'intérieur du grand enclos de 55 hectares a presque doublé sa superficie à l'extérieur dans le but de produire le second et le troisième vin, Les Forts de Latour et le Pauillac de Latour, atteignant ainsi 95 hectares.

À l'inverse, un cru comme Grand-Puy Ducasse, dont le chai sur les quais de Pauillac vient d'être inauguré, n'a pas fait évoluer sa surface foncière. « Le vignoble a subi un très léger remembrement sur environ 5 % du parcellaire depuis 1855 et cela se joue sur des échanges de parcelles. Le fait que la propriété soit restée dans la même famille de 1675 à 1975 a sans doute joué », analyse Anne Le Naour, directrice générale des domaines de CA Grands Crus auquel le Cinquième cru classé de Pauillac appartient.

Le château Latour a presque doublé de taille

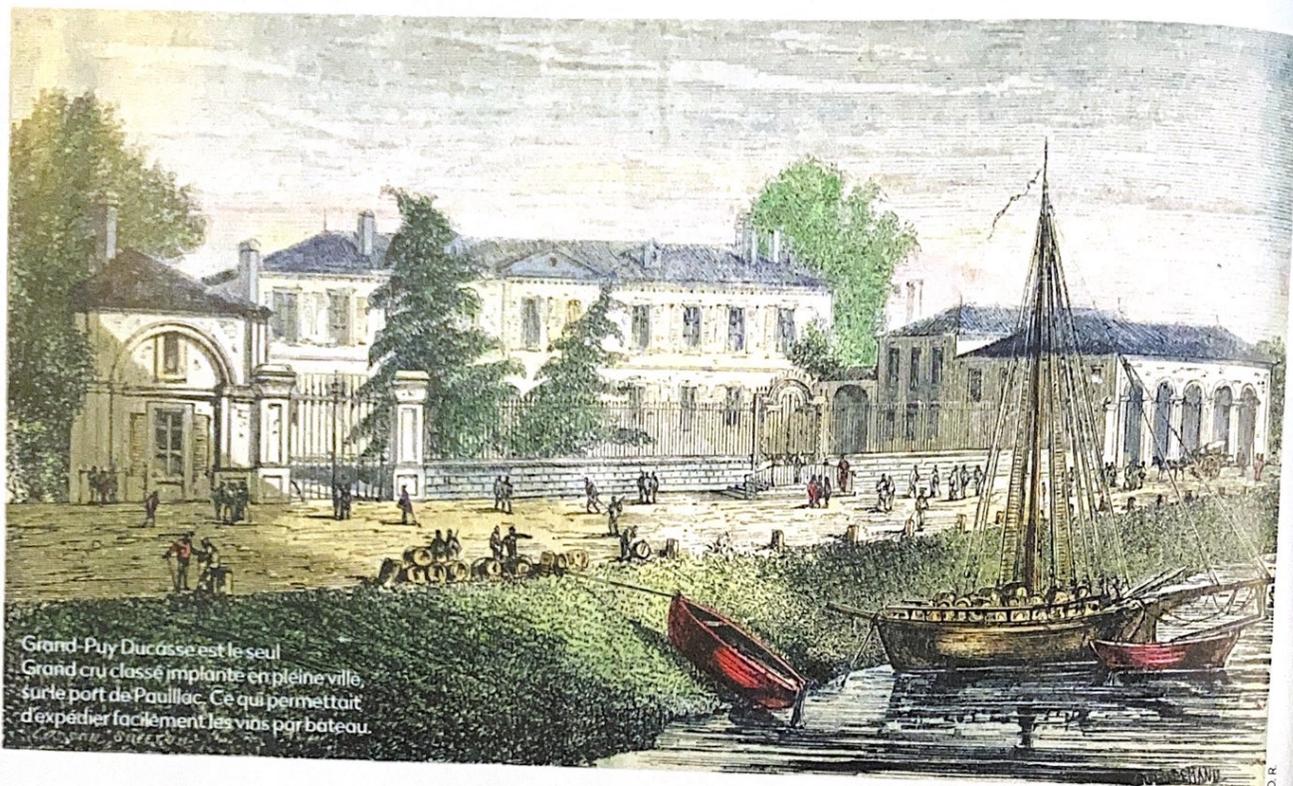
À Saint-Julien, où l'emprise des crus classés est la plus importante par rapport à la superficie de l'appellation, 85 % du vignoble sont entre les mains de onze crus classés sur un total de dix-neuf propriétés. En 1980, on en comptait une quarantaine, dont beaucoup de petits propriétaires d'un à quelques hectares qui ont disparu au fil des ans. Toutefois, au moment du classement, c'est déjà dans cette appellation que l'on compte parmi les plus vastes propriétés du vignoble médocain. Ainsi le château Beychevelle totalisait déjà près de 70 hectares, contre 78 aujourd'hui. « Notre surface foncière a peu évolué, observe Philippe Blanc, le directeur de Beychevelle, devant une copie du cadastre de Saint-Julien. Nous avons réalisé quelques échanges de parcelles entre voisins ou pour remembrer des secteurs, mais cela reste à la marge. Quand je regarde le cadastre napoléonien et la répartition des parcelles au XIX^e siècle, ce sont toujours les mêmes grandes parcelles qui produisent le grand vin aujourd'hui. »

Grandir pour produire des seconds vins

La plupart des crus classés qui ont choisi de s'agrandir assurent l'avoir fait dans l'optique de produire des seconds vins, comme de véritables marques, plus accessibles et sans nuire à la qualité du grand vin. L'exemple le plus frappant est celui du château Latour, cité plus haut. Son voisin Léoville-Las Cases produit son grand vin dans le grand enclos de Las Cases (55 hectares) et a étendu la production du Clos du Marquis, autrefois produit dans un tout petit clos voisin, et qui s'étend sur 45 hectares en production aujourd'hui. Ducru-Beaucaillou s'est également agrandi ces dernières décennies dans la même optique, afin de produire La Croix de Ducru-Beaucaillou et le troisième vin, le Petit Ducru, ainsi que Lynch-Bages, qui a plus que doublé sa superficie, favorisant la production d'Écho de Lynch-Bages, qui connaît un vrai succès. **J. Baudouin**

Enquête

1855 : l'effet terroir



Grand-Puy Ducasse est le seul Grand cru classé implanté en pleine ville, sur le port de Pauillac. Ce qui permettait d'expédier facilement les vins par bateau.

Chez son voisin d'en face, Branaire-Ducru, les changements sont également mineurs. « 90 % du vignoble de Branaire-Ducru étaient déjà au sein de la propriété. Il y a eu quelques échanges de petites parcelles, notamment avec notre voisin Beychevelle, mais le seul agrandissement qu'a connu Branaire entre 1855 et aujourd'hui s'est fait en 2010, lorsque Patrick Maroteaux a eu l'opportunité d'acheter 10 hectares du château Lalande à la famille Meffre, à proximité du château Lagrange. Toutefois, je tiens à préciser que ces 10 hectares n'entrent pas

dans le grand vin mais servent à produire notre second vin, Duluc de Branaire », précise Jean-Dominique Videau, le directeur technique de Branaire-Ducru.

BONNET OU BRANE-CANTENAC ?

Le château Lagrange, le plus vaste de tous les crus classés en 1855, cultivait quant à lui déjà près de 115 hectares de vignes. Au cours du XX^e siècle, il s'est agrandi pour atteindre 160 hectares cultivés, avant de rétrécir au cours des années 1970. « En raison des mauvais millésimes des années 1970 et des difficultés économiques, il ne restait plus que 56 hectares en production au moment du rachat de la propriété par Suntory en 1983 », raconte Matthieu Bordes, l'actuel directeur général de Lagrange. Une histoire qui illustre parfaitement les vicissitudes qu'ont traversées les propriétés. « Il faut imaginer que les châteaux n'étaient pas rentables durant une bonne partie du XX^e siècle et que les familles propriétaires devaient avoir des revenus par ailleurs pour les entretenir, c'est comme cela qu'une bonne partie de ces châteaux ont changé de main dans l'entre-deux-guerres », rappelle Henri Lurton, dont le père Lucien avait hérité de Brane-Cantenac à son grand désespoir, car pas du tout rentable, alors que son frère André avait obtenu le château Bonnet, dans l'Entre-deux-Mers, alors nettement plus rémunérateur. Les coûts de production, du fait de vignes étroites, étaient déjà deux à trois fois plus élevés alors que les vins ne se vendaient pas trois fois plus cher.

Dès 1855, certains crus dépassaient 100 hectares

Record : 1565 % d'augmentation !

Certains crus minuscules au moment de leur classement en 1855 ont grandi par la suite. Le château Marquis d'Alesme, par exemple, ne couvrait que 3,89 hectares. Il s'est agrandi quelques décennies plus tard pour arriver à 15 hectares ; une taille qui n'a plus évolué depuis. Même chose pour Ferrière, qui comptait 7 hectares au moment du classement et en totalise aujourd'hui 24. De son côté, Pichon Comtesse (Pauillac) comptait moins de 20 hectares au moment du classement, la propriété atteint 110 hectares à présent. Mais le champion incontestable de l'expansion est le château Lascombes à Margaux. S'il ne s'étendait que sur 7,2 hectares en 1855, le cru s'est agrandi jusqu'à atteindre 120 hectares actuellement, soit une croissance de... 1565 % ! Une croissance progressive sur des terroirs qualitatifs de l'appellation, assure la propriété. **J. Baudouin**



Château Lascombes

LA MÉTHODE LICHINE

Cette situation économique fragile dans l'après-guerre pousse les propriétés à augmenter les rendements,

Enquête

1855 : l'effet terroir



Contrairement aux autres crus classés, le château Pontet-Canet a arrêté la production de son second vin.

s'agrandir et valoriser les marques à partir des années 1960, notamment sur certains marchés exports comme l'Angleterre ou les États-Unis. L'emblématique Alexis Lichine, propriétaire des châteaux Prieuré-Lichine et Lascombes (entre 1952 et 1971), agrandit énormément ses propriétés margalaises en misant sur les marques. Un modèle repris au début des années 2000 par Bernard Magrez avec le château La Tour Carnet.

Néanmoins, depuis une trentaine d'années, la concurrence entre les crus classés, l'arrivée de nouveaux investisseurs très fortunés et l'inflation du prix des bouteilles ont poussé les châteaux à hisser leur niveau. La concurrence entre les crus ne s'est pas jouée sur le volume de production, comme cela aurait pu être le cas à la manière de la Champagne, mais sur la qualité intrinsèque des vins. Avec pour corollaire le développement des seconds vins. « Il y a aussi le fait qu'à ce moment-là, nous commençons à avoir une meilleure connaissance des terroirs grâce aux travaux de personnes comme Pierre Becheler, qui a déterminé la nature des différentes terrasses qui composent les grands sols de Margaux. Ce gros travail de connaissance des terroirs viticoles de la part des crus classés a permis de mieux définir les parcelles qui devaient faire du grand vin et du second vin. Cela a changé beaucoup de choses et nous a permis d'adapter notre encépagement », observe Henri Lurton (Brane-Cantenac).

Avant l'apparition des seconds vins, chaque propriété ne faisait qu'une cuvée avec l'ensemble de sa récolte. « Aujourd'hui, la part de la production qui entre dans le grand vin est devenue stratégique en fonction de la qualité que l'on

En vingt ans, la connaissance des terroirs a progressé

veut donner au grand vin. À Lagrange, 30 à 40 % de la production servent au grand vin, le reste produit Les Fiefs de Lagrange, notre second vin », détaille Matthieu Bordes. Et tous les crus classés élaborent aujourd'hui un second vin – à l'exception de Pontet-Canet qui ne produit plus qu'un vin sur son vignoble d'un seul tenant.

HIÉRARCHIE PERTINENTE

Au cours des vingt dernières années, les moyens mis en œuvre sur chaque propriété pour comprendre son terroir, son régime hydrique, adapter son matériel végétal à la nature des sols ont été considérables. Sans compter le passage en bio ou en biodynamie de certains crus emblématiques, comme Pontet-Canet, Palmer, Latour, Durfort-Vivens, Ferrière, Haut-Bages Libéral et même Lafite, en cours de conversion. Autant d'éléments qui ont renforcé le lien entre le sol et le vin.

Si bien qu'aujourd'hui, la photographie extrêmement précise des différents terroirs de chaque appellation communale du Médoc confirme la grande pertinence du classement de 1855. À une époque où la notion de terroir n'était pas du tout mise en avant, la qualité intrinsèque des vins qui en était tirée, les prix auxquels ils étaient vendus donnaient déjà à voir le potentiel de ces crus les uns par rapport aux autres. Force est de constater qu'à quelques exceptions près, le classement de 1855, s'il ne se revendiquait pas comme un classement de terroirs, reflète bien la qualité des terroirs du Médoc et le rang de chacun des crus classés dans cette hiérarchie historique. ●



Philippe Blanc tient un cadastre napoléonien : les parcelles de Beychevelle sont en bleu.

J. Boudouin